

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 9 mars 1984.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 7 du 14 février 1986.

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : LECAT Pierre. — FR.

72) Inventeur(s) : Pierre Lecat.

73) Titulaire(s) :

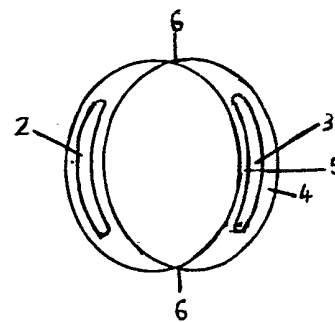
74) Mandataire(s) : A. Roman.

54) Dispositif à action réglable retardant la détumescence du pénis.

57) Dispositif à action réglable retardant la détumescence du pénis.

Il est constitué par un anneau à élasticité variable formé par une bande souple circulaire, amovible, pourvue d'ajouement 2, 3 faisant varier la pression transmise périphériquement à la base du membre.

Il est destiné à favoriser l'érection et à retarder le dégonflement des organes érectibles.



Dispositif à action réglable retardant la détumescence du pénis.

Il est destiné à favoriser l'érection et à retarder le dégonflement des organes érectibles.

5                    Contrairement aux idées admises, l'impuissance sexuelle ne dépend pas principalement de facteurs psychologiques, tels que dépressions nerveuses ou autres, mais du fait que certains sujets ne parviennent pas à avoir d'érection ou qu'elles disparaissent aussitôt, l'une des causes principales proviennent d'un problème  
10 vasculaire, du fait que le pénis érigé devient par vaso-constriction des vaisseaux de sa base, un organe pratiquement clos, et si pour une raison quelconque ce verrouillage n'intervient pas, ou mal, le sang retourne rapidement à la circulation générale et le membre se dégonfle.

15                    Le dispositif suivant l'invention supprime cet effet mécanique purement physique et assure le ralentissement de la circulation veineuse en complétant le blocage naturel en principe réalisé par le muscle de Guthrie et ses prolongements.

                    Il est constitué par un anneau à élasticité variable  
20 formé par une bande souple circulaire, amovible, pourvue d'ajourement faisant varier la pression transmise périphériquement à la base du membre.

                    Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de  
25 l'invention :

                    La figure 1 représente vu en plan, l'ajourement de la bande élastique.

                    La figure 2 montre vu en perspective l'anneau à élasticité variable.

30                    Les figures 3 et 4 sont une vue schématique de l'application du dispositif.

                    La bande élastique 1 comporte des ajoulements 2, 3 destinés à diviser la surface circulaire de pression en secteurs.

Les surfaces ajourées 2, 3 forment des lanières 4, 5, et autres de minceurs plus prononcées qui exercent une pression plus forte de part et d'autre du vide intercalaire 2.

5 Par contre, les secteurs de pleine surface 6 réalisent une pression homogène, continue et moindre sur toute la partie qu'ils recouvrent.

Ces ajouements peuvent être profilés pour obtenir une progressivité de tension et plus ou moins nombreux.

10 Le cerclage continu fait subir une pression directe sur les faisceaux veineux 7, 8, 9, 10, lorsque l'érection a lieu (Fig 4).

15 Cette pression ralentit à la base du pénis 11, le retour du sang veineux. Elle mécanise la vaso-constriction des vaisseaux à leur base de retour dans le système circulatoire général et prolonge l'érection pendant quelques instants de plus, que ce qu'une rétention naturelle, non maîtrisable ne pourrait pas obtenir. Le maintien de l'érection est ainsi obtenu.

20 Par contre, la circulation artérielle 11, 12, 13, dans les corps caverneux 14, 15 n'est pas perturbée.

Toutefois, le corps spongieux 16 et l'urètre 17 sont légèrement comprimés.

25 Cette bague amovible à la base du pénis 18 utilisable seulement pour l'érection accomplit une fonction purement mécanique sans autre effet momentané qu'un retardement de la circulation veineuse et complète les fonctions naturelles de l'organe.

Les zones de pression uniforme des secteurs 6 se situent aux points 19, 20 (Fig 4) mais peuvent suivant les applications occuper une place différente avec une totale innocuité.

30 Ce maintien prolongé, retardateur et limiteur peut varier en déplaçant les points de sustentation 21, 22 pour obtenir des résultats découlant des plus ou moins grandes pressions sur

les circuits veineux, ce qui peut permettre de compenser des fuites veineuses annexes provenant de mal-conformations.

En tout état de cause l'influx nerveux de l'usager est atténué et la fatigue amoindrie.

- 5 C'est pourquoi, les formes, dimensions et dispositions des différents éléments, pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela, la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDEICATIONS

1° Dispositif retardant la détumescence du pénis lors de l'érection par compression de la base de la verge afin d'empêcher le sang veineux de revenir rapidement en arrière et améliorant le phénomène de vaso-constriction naturel des vaisseaux, se caractérisant par une bande élastique circulaire (1) avec évidement (2, 3) déterminant des secteurs d'élasticité variables (4, 5, 6).

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le cerclage (1) comprime directement le faisceau veineux périphérique (7, 8, 9, 10) et sans action sur la circulation artérielle (11, 12, 13).

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le cerclage à élasticité variable avec points de surtension (4, 5) à surface d'application modifiable.

4° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que l'anneau élastique (1) a un effet périphérique veineux (7, 8, 9, 10) prononcé et une action artérielle (11, 12, 13, 14, 15) atténuée avec légère pression sur l'urètre (16, 17).

FIG 1

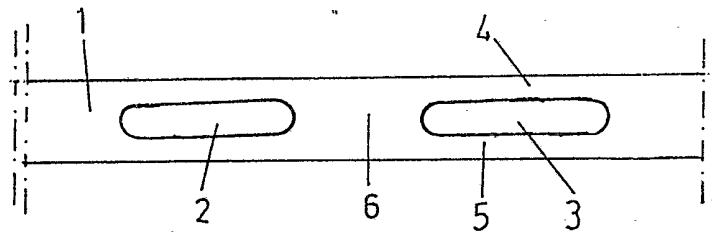


FIG 2

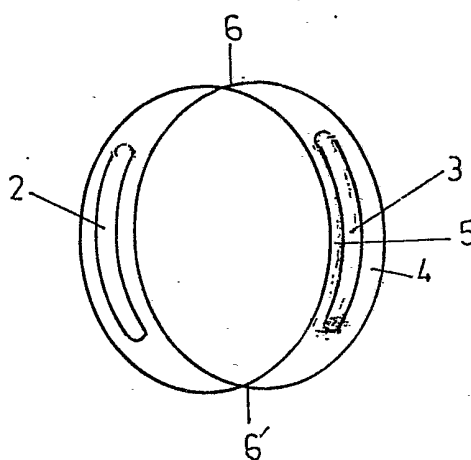


FIG 3

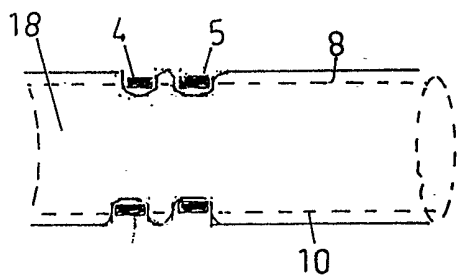


FIG 4

